



Municipalité de Crassier

Au Conseil communal

Préavis no 07/2016

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017

INTRODUCTION

Le règlement sur la comptabilité des communes (RCCom, art. 6 à 12) du 14 décembre 1979 donne compétence à la Municipalité d'établir le budget de fonctionnement de sa commune.

La Municipalité doit soumettre avant le 15 décembre au Conseil Communal le budget de l'année suivante pour adoption.

Les renseignements complémentaires vous sont donnés pour les postes ayant subi des modifications significatives dans le budget en annexe. Nous ne les commenterons donc pas davantage dans ce préavis.

COMMENTAIRES

Budget de fonctionnement :

Le budget 2017 présente un excédent de charges de Fr. 28'510.00 après amortissements et prélèvements sur les fonds de réserve. A titre de comparaison, le budget 2016 présentait un excédent de revenu de Fr. 4'075.00.

Le montant total du budget 2017 s'élève à Fr. 6'930'924.00, à comparer à celui de 2016 de Fr. 6'837'535.00.

Finances : les conditions avantageuses des avances à terme fixe (ATF) sont favorables pour la Commune, actuellement à 0.7% pour les récentes et 3.05% pour la plus ancienne (moyenne actuelle 1.45%). Un amortissement sur les ATF de Fr. 410'000.00 est pratiqué annuellement.

L'Administration cantonale des impôts nous fournit des tableaux mensuels sur l'avancement des taxations qui nous permettent d'ajuster plus précisément les rentrées fiscales pour les impôts sur le revenu, sur la fortune et à la source. Pour les impôts conjoncturels, une estimation prudente a été effectuée.

Le cash-flow (capacité d'autofinancement) pour le budget 2017 est positif.

	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Cash-flow	66'940.00	-151'935.00	1'088'815.49

Administration générale

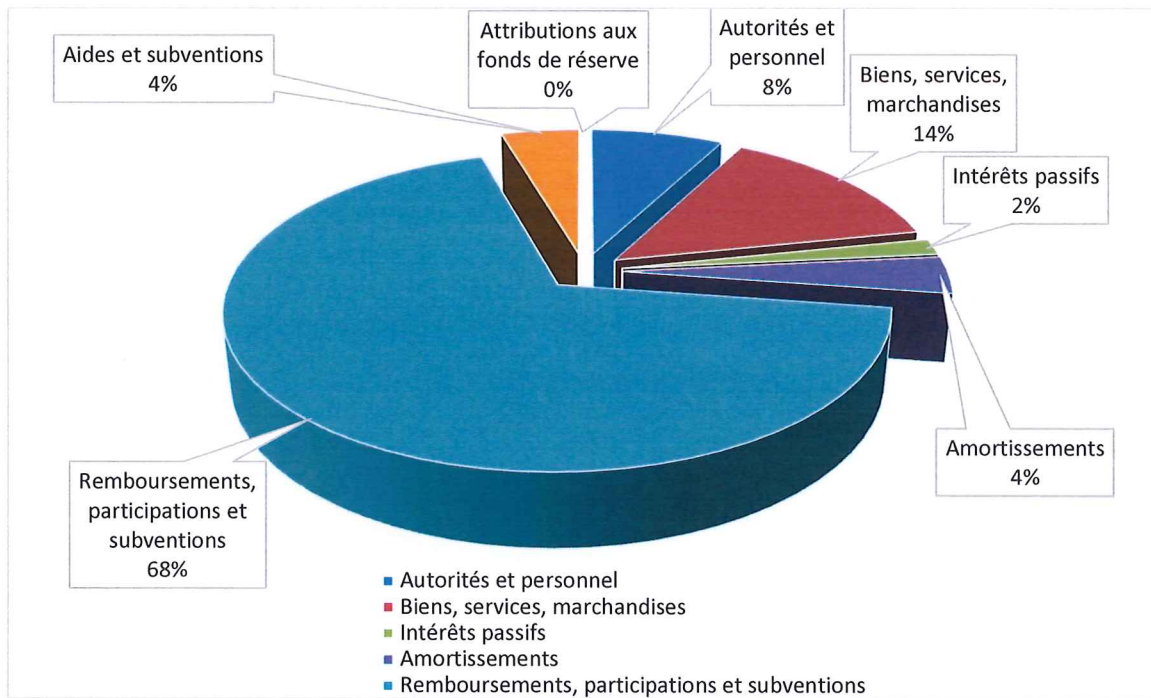
Service du personnel, assurances : Toutes les cotisations des assurances pour l'ensemble des collaborateurs et des autorités politiques sont dans ce compte, ensuite elles sont réparties dans les différentes rubriques concernées.

Finances

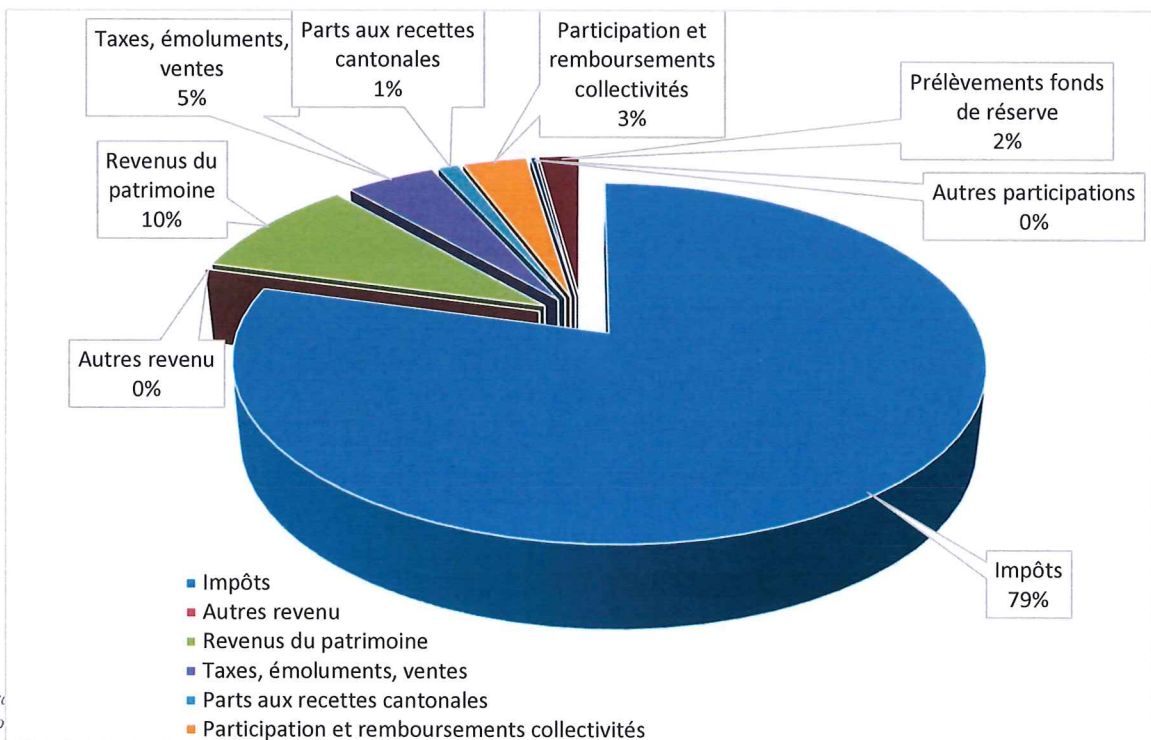
Péréquation : augmentation des contributions.

	Budget 2017	Budget 2016	Décompte final 2015
Contribution	1'338'348.00	1'175'700.00	1'305'177.00
Attribution	147'847.00	139'900.00	147'847.00
Contribution net	1'190'501.00	1'035'800.00	1'157'330.00

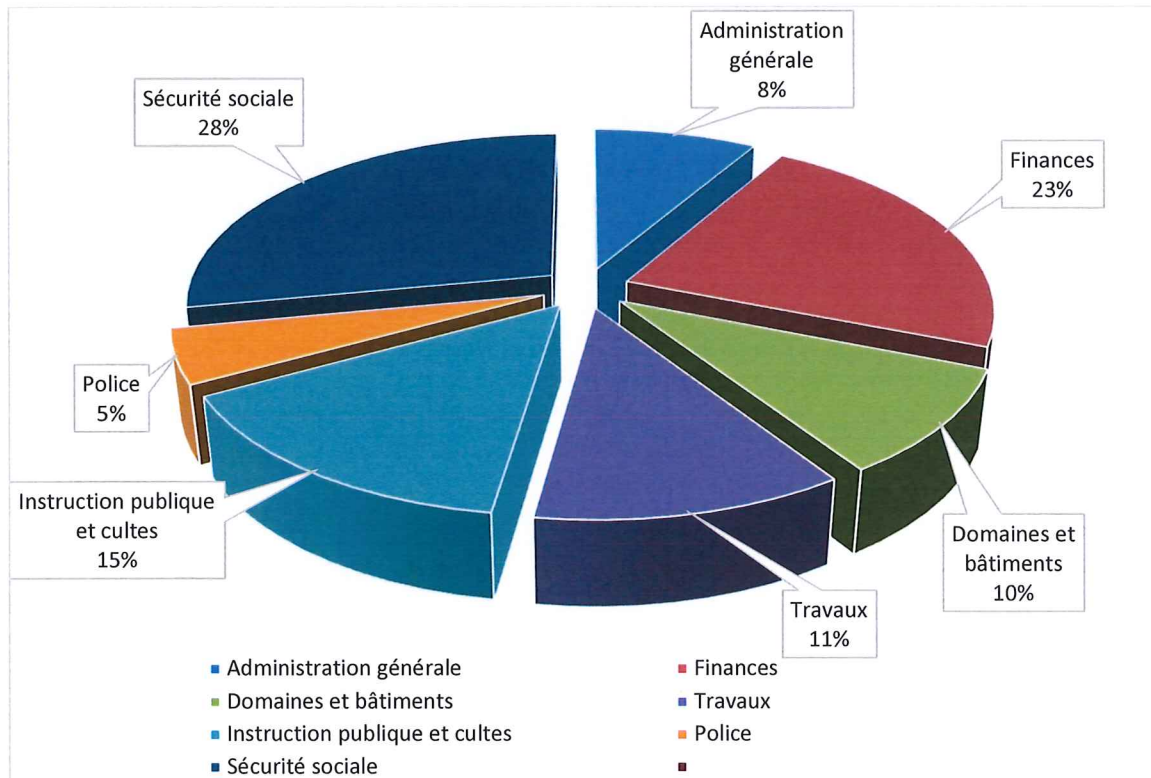
Charges par nature



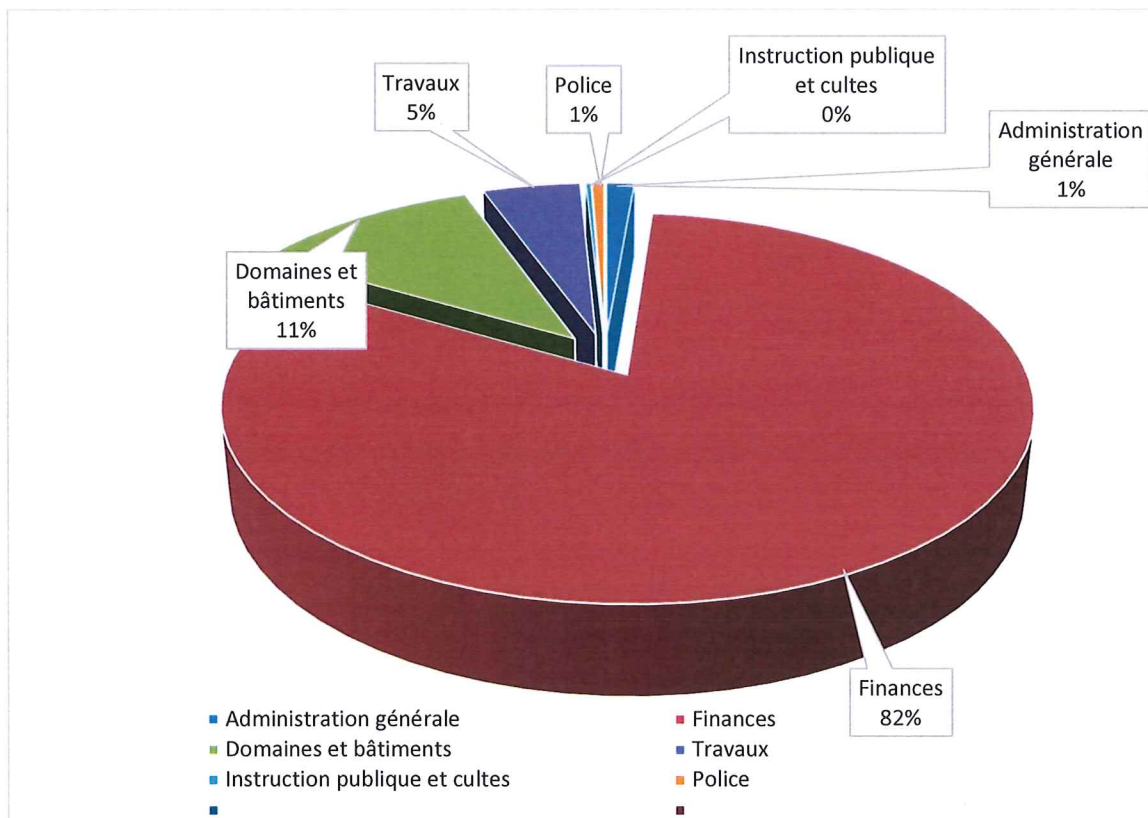
Revenu par nature



Charges par service



Revenu par service



Domaines et Bâtiments

Bâtiments communaux : l'éclairage de la salle de municipalité va être changé ; la production de chaleur du bâtiment de la voirie ne correspond plus aux normes ; l'ascenseur de l'Ancienne scierie a subi des infiltrations d'eau par le sous-sol, il doit être changé.

Travaux

Routes : RAS

Ordures ménagères et déchetterie : la rubrique a été splittée selon le règlement d'application sur les déchets (PLGD).

La taxe annuelle par habitant reste à Fr.110.00 HT et la taxe entreprise à Fr 50.00 HT.

Epuration : une ristourne extraordinaire aux clients en 2017 de Fr. 1.00 / M³ par prélèvement du fonds de réserve affecté « épuration ».

Instruction publique et Cultes

Enseignements primaire et secondaire : légère augmentation.

	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Primaire	657'000.00	676'000.00	610'975.85
Secondaire	330'000.00	296'000.00	315'460.35

Police

Corps de Police : augmentation des contributions du financement de la Police.

	Budget 2017	Budget 2016	Décompte final 2015
Contribution	193'200.00	181'200.00	188'989.00

Sécurité sociale

Service social : augmentation des contributions de l'AVASAD (association vaudoise d'aide et soins à domicile) et de la participation à l'AEE-but optionnel.

AVASAD	Budget 2017	Budget 2016	Décompte final 2015
Contribution	1'948'576.00	1'576'470.00	1'546'328.87

AEE-but optionnel	Budget 2017	Budget 2016	Décompte final 2015
Contribution	205'500.00	153'000.00	90'407.50

Facture sociale : augmentation des contributions.

	Budget 2017	Budget 2016	Décompte final 2015
Contribution	1'585'726.00	1'282'520.00	1'469'798.00

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- dans sa séance du 15 décembre 2016;
- vu le préavis municipal N° 07/2016 - novembre 2016 – Budget de fonctionnement 2017;
- ouï le rapport de la commission de gestion;
- entendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

DECIDE

d'accepter le budget de fonctionnement 2017 tel que présenté par la Municipalité.



Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 novembre 2016 pour être soumis au Conseil Communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:
S. Melly

La Secrétaire:
B. Isabettini



Annexe: Budget 2017 et plan des dépenses d'investissements budget 2017

Art. 37/Règlement Conseil communal: *Le président de toute commission informe le président du conseil et la municipalité des dates de ses séances.*

Délégué municipal à convoquer: M. S. Melly, Syndic et le boursier, M. M.-H. Berlie.